

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 octobre 2015 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Dénéigement 158, Soucy – saison 2015-2016;
 - 3.2 Mandat à Otis Canada – Fourniture et installation d'un récupérateur d'huile pour l'ascenseur;
 - 3.3 Rapport d'évacuation de l'Édifice de La Matanie, exercice tenu le 10 septembre 2015;
- 4- Développement local et régional :
 - 4.1 Fonds de développement des territoires (FDT) – orientations;
 - 4.2 Appel de projets Pacte rural/Fonds de développement des territoires;
 - 4.3 Comité d'investissement;
 - 4.4 Formation "Contrats et aspects juridiques", les 20 et 21 octobre 2015 à Montréal;
 - 4.5 Résolution concernant le bail du CLD;
- 5- GRH :
 - 5.1 Sélection et embauche au poste de coordonnatrice aux communications et affaires publiques – remplacement congé de maternité;
 - 5.2 Rapport d'un congédiement pour cause;
 - 5.3 Déplacements octobre 2015;
- 6- Suivi projet Transport collectif;
- 7- Demande de soutien au musée Exploramer de Sainte-Anne-des-Monts;
- 8- Invitation de la Chambre de commerce région Matane – Dîner-conférence avec le Ministre Jean D'Amour concernant la présentation de la Stratégie maritime du Québec, le 14 octobre 2015 à Matane;
- 9- Invitation de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup – Conférence du PDG du Conseil de l'industrie forestière du Québec, le 27 octobre 2015 à Rivière-du-Loup;
- 10- Agricultrices du Bas-Saint-Laurent :
 - 10.1 Demande de participation financière dans le cadre de la 8^e édition du Gala reconnaissance "Coup de cœur";

- 10.2 Invitation à la 8^e édition du Gala reconnaissance « Coup de cœur » Bas-Saint-Laurent qui aura lieu le 7 novembre 2015 à Rimouski;
- 11- Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) Bas-Saint-Laurent :
- 11.1 Demande d'adhésion 2015-2016;
- 11.2 Invitation au Brunch-colloque annuel qui se tiendra le 22 novembre 2015 à Rimouski;
- 12- La Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent – Invitation à l'Agri-rencontre de l'Industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, le 28 octobre 2015 à St-Honoré-de-Témiscouata;
- 13- Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie – Invitation au Forum sur l'adaptation aux changements climatiques, le 28 octobre 2015 à Mont-Louis;
- 14- Demande de contribution Groupe Environnemental Uni-Vert – Participation au projet "*À Les Méchins, le littoral nous y tenons*";
- 15- Participation Ateliers en design urbain à l'École d'architecture de l'Université Laval, le 23 octobre 2015;
- 16- Suivi Dossier Saint-Léandre;
- 17- Infraction – Gravière illégale sur TPI;
- 18- Autorisation paiement à Tetra Tech facture #15301321 – Mandat pour l'estimation des coûts des travaux pour la reconstruction du pont forestier H012-097 à Les Méchins;
- 19- Semaine de la prévention des incendies du 4 au 10 octobre 2015;
- 20- Participation au Défi Gratte-Ciel 2015 – Félicitations à Billy Tremblay et l'équipe Les Guerriers de La Matanie;
- 21- Varia;
- 22- Période de questions;
- 23- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 504-10-15

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 505-10-15

DÉNEIGEMENT 158, SOUCY – SAISON 2015-2016

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2015-2016 :

- déneigement au montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables;
- transport de neige, chargement inclus : 65,00 \$/voyage, plus les taxes;
- frais de dépôt de neige usée (ville de Matane) inclus;
- épandage de sel et de sable non inclus : 80,00 \$/fois;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 506-10-15

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À OTIS CANADA –
INSTALLATION D'UN RÉCUPÉRATEUR D'HUILE POUR
L'ASCENSEUR**

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie Otis Canada, mandatée pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie, concernant la fourniture du matériel et de la main-d'œuvre pour l'installation d'un récupérateur d'huile pour l'ascenseur comprenant tous les ajustements requis suite aux travaux, au montant de 1 594,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le mandat à Otis Canada de procéder aux travaux d'installation d'un récupérateur d'huile pour l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie, comprenant tous les ajustements requis suite aux travaux, pour un montant de 1 832,70 \$ incluant les taxes, payable à même le budget d'entretien du bâtiment;

QUE la directrice générale, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rapport de l'exercice d'évacuation de l'Édifice de La Matanie tenu le
10 septembre 2015**

Les membres du comité administratif sont informés des résultats et des félicitations adressées à tout le personnel.

Appel de projets Pacte rural/Fonds de développement des territoires

Ce sujet sera soumis au Conseil lors de la séance extraordinaire du 7 octobre 2015.

RÉSOLUTION 507-10-15

**AUTORISATION FORMATIONS « CONTRATS ET ASPECTS
JURIDIQUES », LES 20 ET 21 OCTOBRE 2015 À MONTRÉAL /
« ANALYSE D'UNE DEMANDE D'INVESTISSEMENT », LES 17 ET
18 NOVEMBRE 2015 À QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la formations offertes gratuitement par la FTQ, en partenariat avec la FQM, aux professionnels œuvrant en soutien et en financement d'entreprise dans toute MRC et tout organisme gestionnaire d'un fonds local de solidarité (FLS) Fonds locaux de solidarité FTQ;

CONSIDÉRANT la demande de madame Hamy Mama, analyste financière de la MRC, à participer à ces formations en lien avec son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de madame Hamy Mama aux formations suivantes, offertes gratuitement :

- « Contrats et aspects juridiques », les 20 et 21 octobre 2015 à Montréal;
- « Analyse d'une demande d'investissement », les 17 et 18 novembre 2015 à Québec;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 508-10-15

BAIL DU CLD – LOYER POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la clause 6.3 du bail entre la MRC et le CLD de La Matanie prévoyait le remplacement du bail advenant la diminution ou l'annulation du financement versé à la MRC par le gouvernement du Québec pour le financement du CLD;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 724-12-14 adoptée en décembre 2014, par la MRC, annonçant au CLD son intention d'assumer elle-même son mandat de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE tenant compte de la période de transition, dans l'attente de l'adoption du projet de Loi 28, il avait été convenu de ne pas remplacer le bail mais de tenir compte de la réduction du financement de 10 % en 2014 et de 55 % en 2015, réduisant le loyer annuel du CLD pour 2015 à 15 452,77 \$, auquel s'ajoute les taxes applicables, les taxes municipales et scolaires étant assumées par le CLD;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le montant dû en loyer par le CLD, en tenant compte du mandat terminé le 14 juin 2015 et du fait que la MRC avait amorcé, au début juin, les procédures de raccordement des systèmes informatiques et téléphoniques, de même que les démarches pour la relocalisation de différents services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie confirme que le loyer du CLD de La Matanie pour cinq mois en 2015 est de 7 082 \$, soit un montant mensuel de 1 287,73 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2015;

DE confirmer ces informations à la firme Mallette pour permettre de finaliser les états financiers 2015 du CLD de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 509-10-15

SÉLECTION ET EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT l'entente en vigueur entre la MRC et le CSSS de Matane pour le partage d'une ressource en communication;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la coordonnatrice aux communications et affaires publiques en raison d'un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage du poste coordonnateur/trice aux communications et affaires publiques pour un remplacement d'un congé de maternité, le processus de sélection et d'embauche étant réalisé en collaboration avec le CISSS Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport d'un congédiement pour cause

Madame Line Ross, directrice générale, informe les membres du comité administratif d'un congédiement effectué le 4 octobre 2015.

RÉSOLUTION 510-10-15

DÉPLACEMENTS OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale utilisera le véhicule Nissan Sentra appartenant à la MRC pour ses déplacements dans le cadre du colloque de l'ADGMRCQ qui se tiendra à Baie-Saint-Paul jusqu'au vendredi 23 octobre 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité de se rendre dans la région de Portneuf durant la fin de semaine pour des raisons familiales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la directrice générale, madame Line Ross, à déroger à la politique d'utilisation des véhicules de la MRC entre le 23 et le 25 octobre 2015 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi projet Transport collectif.

Madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du transport, informe les membres du comité administratif des trajets envisagés pour le transport collectif suite à l'octroi du financement par le MTQ.

RÉSOLUTION 511-10-15

DÎNER-CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE MATANE – PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE MARITIME PAR MONSIEUR LE MINISTRE JEAN D'AMOUR, LE 14 OCTOBRE 2015 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation au dîner-conférence de la Chambre de commerce région de Matane concernant la présentation de la Stratégie maritime avec monsieur Jean D'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le 14 octobre 2015 au Riôtel de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription pour la participation de monsieur André Morin, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au dîner-conférence de la Chambre de commerce région Matane concernant la présentation de la Stratégie maritime avec monsieur le Ministre Jean D'Amour, le 14 octobre 2015 à Matane;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 30 \$ taxes incluses par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 512-10-15

DÎNER-CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE RIVIÈRE-DU-LOUP – « INDUSTRIE FORESTIÈRE : SOMMES-NOUS COMPÉTITIFS? » DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORSTIÈRE DU QUÉBEC, MONSIEUR ANDRÉ TREMBLAY, LE 27 OCTOBRE 2015 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'invitation au dîner-conférence de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup concernant la présentation du président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, monsieur André Tremblay, sur les plus récents résultats d'études économiques concernant l'industrie forestière, le 27 octobre 2015 à Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription pour la participation de monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, au dîner-conférence de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup sur les plus récents résultats d'études économiques concernant l'industrie forestière, le 27 octobre 2015 à Rivière-du-Loup;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 25 \$ plus les taxes applicables par personne et le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, le covoiturage ou l'utilisation du véhicule de la MRC étant privilégié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 513-10-15

SYNDICAT DES AGRICULTRICES DU BAS-SAINT-LAURENT – INVITATION À LA 8^E ÉDITION DU GALA DE RECONNAISSANCE « COUP DE CŒUR » BAS-SAINT-LAURENT, LE 7 NOVEMBRE 2015 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'invitation des Agricultrices du Bas-Saint-Laurent concernant la huitième édition du *Gala reconnaissance « Coup de cœur » Bas-Saint-Laurent*, le 7 novembre 2015 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE désigner monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Léandre, ou monsieur Réginald Desrosiers, maire de la municipalité de Sainte-Félicité, afin de représenter la MRC de La Matanie à la huitième édition du *Gala reconnaissance « Coup de cœur » Bas-Saint-Laurent*, le 7 novembre 2015 à Rimouski;

DE défrayer le coût du billet au montant de 55 \$ taxes incluses par personne et que les frais de déplacement soient remboursés sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 514-10-15

DEMANDE D'ADHÉSION 2015-2016 ET BRUNCH-COLLOQUE DU CENTRE RÉGIONAL D'ÉTABLISSEMENT EN AGRICULTURE (CRÉA) DU BAS-SAINT-LAURENT, LE 22 NOVEMBRE 2015 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT la demande du Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent que la MRC de La Matanie adhère comme membre soutien pour 2015-2016;

CONSIDÉRANT l'invitation au Brunch-colloque annuel du CRÉA qui se tiendra le dimanche 22 novembre 2015 à Rimouski sous le thème « *Le Transfert : un projet qui se réalise au quotidien !* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion de la MRC de La Matanie, comme membre soutien au Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent, et le paiement de la cotisation, au montant de 125 \$ incluant les taxes applicables, pour l'année 2015-2016;

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 35 \$ pour la participation de madame Hamy Mama, analyste financière, au Brunch-colloque annuel du CRÉA qui se tiendra le dimanche 22 novembre 2015 à Rimouski ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 515-10-15

DEMANDE DU GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT – CONTRIBUTION AU PROJET « À LES MÉCHINS, NOTRE LITTORAL NOUS Y TENONS »

CONSIDÉRANT la demande de Groupe environnemental Uni-Vert afin d'obtenir des cartes anciennes du secteur de l'est de Les Méchins et de l'Anse-des-Petits Méchins permettant d'évaluer l'évolution de la dynamique côtière et d'intégrer sur des cartes des travaux réalisés durant le projet « *À Les Méchins, notre littoral nous y tenons* » présenté au programme Interactions Communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à générer des cartes du secteur visé qui seront constituées à partir des bases de données géographiques de la MRC sous forme de contribution non monétaire en ressources et services techniques, habituellement tarifés à 38 \$/heure pour un montant estimé à 380 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif confirme à Groupe environnemental Uni-Vert un accord de principe pour participer au projet « À *Les Méchins, notre littoral nous y tenons* » en acceptant de fournir l'assistance technique pour générer des cartes, conditionnellement à la confirmation du financement dudit projet présenté au programme Interactions Communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 516-10-15

AUTORISATION PARTICIPATION – ATELIERS EN DESIGN URBAIN, LE 23 OCTOBRE 2015 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Matthieu Déborbe, conseiller en urbanisme, de participer à une journée de critiques en design urbain, le 23 octobre 2015 à Québec, en lien avec ses études et son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de monsieur Matthieu Déborbe à la journée de critiques en design urbain, le 23 octobre 2015 à Québec;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 517-10-15

SUIVI DOSSIER SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre sur la voie des dernières discussions dans le but de déjudiciariser les différends en lien avec les ententes intermunicipales en matière d'urbanisme et d'incendie;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, selon l'article 622 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche gratuite permettra de faire valoir nos points de vue respectivement dans un climat constructif en présence d'un tiers neutre;

CONSIDÉRANT QUE rien n'empêche de chercher des solutions en attendant le début de la démarche de conciliation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie propose le remboursement d'un montant de 2 100,00 \$ sur la quote-part versée en 2014 par la municipalité de Saint-Léandre en lien avec les services d'inspection en matière d'urbanisme et mandate le préfet à transmettre une lettre à cet effet au Conseil municipal de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 518-10-15

GRAVIÈRE ILLÉGALE SUR TPI

CONSIDÉRANT QUE lors d'une visite-terrain, le 15 septembre 2015, l'ingénieure forestière de la MRC et l'inspecteur en bâtiments attiré à la municipalité ont constaté une gravière exploitée sans autorisation sur TPI à Saint-Jean-de-Cherbourg et que le fautif était sur les lieux avec de la machinerie pour extraire le matériel;

CONSIDÉRANT QUE, selon les instructions du MERN, « La MRC peut aussi procéder au recours pénal, si l'exploitant a extrait ou exploite du sable et du gravier sans avoir préalablement conclu avec la MRC ou le MERN un bail d'exploitation de sable et de gravier (BEX ou BNE) ou une autorisation sans bail. »;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, la MRC est responsable, dans le cas d'une poursuite pénale, de monter un dossier et de le transmettre au ministère de la Justice;

CONSIDÉRANT QUE puisqu'il s'agit d'une personne morale, l'entreprise s'expose à une amende de 15 000 \$ à 3 000 000 \$, montant qui retourne à l'État;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est également en droit de réclamer les redevances qui n'ont pas été payées sur le volume de gravier prélevé illégalement et que ce montant est évalué à 2 450 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE faire une demande de poursuite pénale au ministère de la Justice;

D'exiger les redevances non payées sur le sable et le gravier au montant évalué à 2 450 \$;

DE demander au fautif de remettre en état les lieux (remplir le trou et reboiser);

DE demander au fautif de bloquer l'accès à la gravière (creuser un fossé, installer des blocs de ciment, etc.), et ce, le plus rapidement possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 519-10-15

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE TETRA TECH – MANDAT D'ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT FORESTIER À LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 366-08-15 mandatant Tetra Tech, pour l'estimation des coûts des travaux dans le cadre du projet de reconstruction du pont forestier H012-097 sur le territoire de la municipalité de Les Méchins;

CONSIDÉRANT la facture #15301321 de Tetra Tech au montant de 1 820,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #15301321 à Tetra Tech au montant de 2 092,55 \$ taxes incluses à même le Fonds TPI en attendant l'approbation du règlement d'emprunt numéro 266-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 520-10-15

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 4 AU 10 OCTOBRE 2015 – REMERCIEMENT AUX POMPIERS DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT la Semaine de la prévention des incendies du 4 au 10 octobre 2015;

CONSIDÉRANT l'importance des pompiers à temps partiel pour l'ensemble des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie se fait le porte-parole des élus et de la population du territoire et profite de la semaine de prévention des incendies pour transmettre des remerciements à tous les pompiers à temps partiels qui par leurs implications au sein des différents services de sécurité incendie contribuent à la protection et à la sécurité de la population du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 521-10-15

PARTICIPATION AU DÉFI GRATTE-CIEL 2015 – FÉLICITATIONS À BILLY TREMBLAY, PRÉVENTIONNISTE, ET L'ÉQUIPE *LES GUERRIERS DE LA MATANIE*

CONSIDÉRANT la participation de monsieur Billy Tremblay, préventionniste pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, accompagné de son équipe *Les Guerriers de La Matanie*, au Défi Gratte-Ciel à Montréal, en juin 2015, permettant aux membres de services incendie d'amasser des fonds pour Dystrophie musculaire Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe *Les Guerriers de La Matanie* est composée de :

- M. Raymond Bernier, caserne 19 Sainte-Félicité;
- M. Vincent Noël Boivin, caserne 19 Sainte-Félicité;
- M. Marc Gauthier, caserne 20 Saint-Adelme;
- M. Billy Tremblay, caserne 21 Grosses-Roches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE transmettre de chaleureuses félicitations à monsieur Billy Tremblay, préventionniste pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, ainsi qu'à tous les membres de l'équipe *Les Guerriers de La Matanie*, pour leur participation au Défi Gratte-Ciel 2015 permettant d'amasser des fonds pour la recherche contre la dystrophie musculaire et le rayonnement du service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 522-10-15

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS –
DOSSIER #DLR-2015-010**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement local et régional (développement économique) de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-010 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 220 000 \$ respecte les critères du plan d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués à la politique du Fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) et du Fonds local d'investissement (FLI) dans leur volet Démarrage;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a démontré sa motivation par une mise de fonds importante et la confirmation de l'obtention d'un prêt ainsi que ses connaissances du milieu dont il est originaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-010, comme suit :

D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 30 000 \$, volet Démarrage, au taux de TP + 4 %, sur 5 ans;

D'autoriser une subvention du Fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) de 5 000 \$, volet Démarrage, sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 523-10-15

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS –
DOSSIER #DLR-2015-011**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-011 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 35 000 \$ respecte les critères d'admissibilité du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) dans le volet Partenariat;

CONSIDÉRANT la mobilisation et la participation dans la MRC de La Matanie en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT les retombées économiques dans le milieu par le développement de congrès d'affaires dans La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-011, comme suit :

D'autoriser une subvention du Fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) de 500 \$, volet Partenariat, sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 524-10-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-012

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-012 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères d'admissibilité du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) dans le volet Partenariat;

CONSIDÉRANT la mobilisation et la participation dans la MRC de La Matanie en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT les retombées économiques dans le milieu par le soulignement de la réussite et du travail des entrepreneurs, industriels, organismes et travailleurs de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-012, comme suit :

D'autoriser une subvention du Fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) de 500 \$, volet Partenariat, sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 525-10-15

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*